



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/COM.1/EM.23/1  
26 août 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT**

Commission du commerce des biens et services,  
et des produits de base

Réunion d'experts sur les conditions d'entrée influant  
sur la compétitivité et les exportations des biens et services  
des pays en développement: les grands réseaux de distribution,  
compte tenu des besoins particuliers des PMA

Genève, 3-5 novembre 2003

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Conditions d'entrée influant sur la compétitivité et les exportations des biens et services des pays en développement: les grands réseaux de distribution, compte tenu des besoins particuliers des PMA.
4. Adoption du rapport de la Réunion.

**II. Annotations**

**Point 1 Élection du bureau**

1. Les experts sont invités à élire un président et un vice-président/rapporteur.

**Point 2 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

2. L'ordre du jour provisoire de la Réunion d'experts figure dans la section I plus haut. Le calendrier provisoire des séances pour les trois journées est joint au présent document.

**Point 3 Conditions d'entrée influant sur la compétitivité et les exportations des biens et services des pays en développement: les grands réseaux de distribution, compte tenu des besoins particuliers des PMA**

3. Les incidences négatives des conditions d'entrée sur la compétitivité des entreprises des pays en développement, en particulier celles des PMA, même lorsque les conditions d'accès aux marchés sont libérales, ont été étudiées à plusieurs reprises, en particulier dans le secteur des produits de base mais aussi d'autres produits et services. On a également beaucoup évoqué à cet égard le rôle croissant des grands réseaux de distribution, principaux acteurs du commerce international de nombreux produits, en particulier alimentaires, mais aussi des services. En ce qui concerne les conditions d'accès aux marchés, leur rôle est double puisque, d'une part, ils appliquent les règles et réglementations décidées par les gouvernements et, d'autre part, ils fixent leurs propres critères, notamment en matière de qualité.

4. Les participants à la Réunion étudieront les mesures à prendre pour aider les pays en développement à: i) faire face aux problèmes d'entrée sur les marchés, compte tenu en particulier des grands réseaux de distribution; ii) tirer parti des opportunités offertes par les chaînes de supermarché et d'autres circuits commerciaux; et iii) comprendre les différents aspects de la politique de la concurrence des grands réseaux de distribution. Les experts examineront les initiatives et politiques menées aux niveaux national et international dans ces domaines, étudieront dans quelle mesure ces questions peuvent être traitées dans les instances internationales et recenseront les cas où les politiques nationales, conjuguées à un appui international, représentent la meilleure façon de régler les problèmes.

*Documentation*

TD/B/COM.1/EM.23/2

Conditions d'entrée influant sur la compétitivité et les exportations des biens et services des pays en développement: les grands réseaux de distribution, compte tenu des besoins particuliers des PMA.

**Point 4 Adoption du rapport de la Réunion**

5. Le rapport de la Réunion d'experts sera soumis à la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base à sa huitième session du 9 au 13 février 2004. La version finale du rapport sera établie sous l'autorité du Président après la clôture de la Réunion.

### CALENDRIER DES SÉANCES

<b>Première journée (3 novembre 2003) (10 heures/13 heures)</b>	<b>Deuxième journée (4 novembre 2003) (10 heures/13 heures)</b>	<b>Troisième journée (5 novembre 2003) (10 heures/13 heures)</b>
Séance plénière	<b>Discussions informelles (suite)</b>	<b>Discussions informelles (suite)</b>
<i>Allocution d'ouverture</i>	Point 3 (suite)	Point 3 (suite)
Point 1: Élection du bureau Point 2: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux		
Discussions informelles		
Point 3: Conditions d'entrée influant sur la compétitivité et les exportations des biens et services des pays en développement: les grands réseaux de distribution, compte tenu des besoins particuliers des PMA		
<b>(15 heures/18 heures)</b>	<b>(15 heures/18 heures)</b>	<b>(15 heures/18 heures)</b>
<b>Discussions informelles (suite)</b> Point 3 (suite)	<b>Discussions informelles (suite)</b> Point 3 (suite)	<b>Séance plénière (clôture)</b> Point 4: Adoption du rapport de la Réunion

### Contributions des experts

Les experts désignés par les États membres sont invités à soumettre au secrétariat de la CNUCED, avant la Réunion, de brèves communications qui seront mises à la disposition des autres participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

Pour faciliter un échange structuré d'expériences nationales, les experts pourraient (mais cela n'est pas une obligation) prendre en considération les thèmes présentés ci-après dans leurs communications, en mettant par exemple l'accent sur un ou plusieurs domaines qu'ils connaissent particulièrement bien et dans lesquels leur expérience pourrait être utile aux autres participants. Ils sont invités à donner des exemples concrets.

On trouvera ci-après quelques questions auxquelles les experts pourraient répondre, dans l'optique de leur propre pays, dans leurs communications.

*Vente au détail et distribution*

a) Quels ont été et quels pourraient être les effets de la multiplication des distributeurs mondiaux sur les réseaux nationaux et internationaux de distribution et sur les industries de l'agroalimentaire, du textile et du tourisme?

b) L'utilisation croissante de systèmes d'achats centralisés, la diminution du nombre de fournisseurs, les contrats à long terme et les achats mondiaux pourraient-ils avoir des incidences sur les exportations des pays en développement, en excluant ces pays de marchés importants?

c) Quels sont les liens entre l'internationalisation des grands distributeurs et les flux commerciaux? Existe-t-il un lien entre la présence commerciale de services de distribution et l'ouverture de marchés de biens et de services?

d) La segmentation et les micromarchés pourraient-ils offrir de bons débouchés aux producteurs des pays en développement et quels sont les effets concrets des différentes initiatives de commerce équitable (comme les principes de Max Havelaar) pour ces producteurs?

e) Quels sont les effets potentiels du développement des réseaux interentreprises (business-to-business/B2B), qui intègrent fournisseurs et distributeurs, sur l'accès aux marchés des exportateurs des pays en développement?

f) Comment les supermarchés et les producteurs des pays en développement collaborent-ils à la gestion des chaînes d'approvisionnement et quelles sont les stratégies adoptées par les distributeurs nationaux pour faire face à la concurrence croissante des distributeurs mondiaux?

#### *Normes relatives à la qualité, à la sécurité et à l'environnement*

a) Comment utiliser les normes de classement du secteur privé pour faciliter l'entrée sur les marchés des producteurs des pays en développement et les aider à retirer une part plus importante de la valeur ajoutée créée?

b) Quelle est l'importance des critères environnementaux dans les politiques d'achat des supermarchés? Quels sont les secteurs ciblés? Quelles sont les questions environnementales mises en avant? Ces critères sont-ils plus stricts que les réglementations des pouvoirs publics?

#### *Droit et politique de la concurrence*

a) Les pays en développement pourraient-ils utiliser le droit et la politique de la concurrence pour régler les problèmes liés aux grands réseaux de distribution et, dans l'affirmative, a) dans quels domaines et b) comment les adapter et les appliquer, compte tenu de la situation particulière des pays en développement?

b) Y a-t-il un risque que les accords de coopération ou les fusions entre les producteurs de pays en développement destinés à renforcer leur pouvoir de vendeur et, partant, à contrebalancer les oligopsones ou le pouvoir d'acheteur des entreprises des pays développés, fassent l'objet de mesures de la part des autorités chargées de la concurrence des pays développés?

c) Une meilleure coopération entre les autorités chargées de la concurrence des pays développés et des pays en développement contribuerait-elle à régler les problèmes et, dans l'affirmative, quels pourraient être ses objectifs, en quoi pourrait-elle consister et quels mécanismes mettre en place? L'échange d'informations concernant les oligopsones ou le pouvoir d'acheteur serait-il possible ou utile?

*Autres questions de fond*

a) Quels rôles les gouvernements pourraient-ils jouer dans ce domaine? Pourraient-ils, par exemple: i) fournir aux petits exploitants agricoles (coopératives ou entreprises) des instruments appropriés pour valoriser leurs ressources humaines et financer les investissements; ii) élaborer des normes de base en matière de qualité et de sécurité; iii) encourager la coopération entre les petits et moyens exploitants agricoles et entreprises afin de surmonter les obstacles d'échelle et de gamme et de satisfaire les besoins en ressources humaines; iv) contribuer à renforcer le pouvoir de vendeur des entreprises des pays en développement par le biais de fusions ou d'autres moyens; ou v) aider les entreprises des pays en développement à engager des négociations groupées concernant les clauses des contrats de fourniture?

b) (Compte tenu de l'article IV b) de l'AGCS) les gouvernements et/ou les entités privées des pays en développement et/ou des pays développés pourraient-ils prendre des mesures afin de multiplier les possibilités d'exportation et de tirer le meilleur parti possible des débouchés existants et/ou promouvoir les contacts directs avec le consommateur final?

c) Les normes de l'industrie, les procédures de normalisation et les pratiques d'achat des supermarchés devraient-elles être examinées au niveau international?

d) Dans quel cas l'aide au développement peut-elle contribuer le plus au renforcement des capacités locales et favoriser l'adoption de mesures en ce sens? Quels rôles les gouvernements pourraient jouer en la matière?

Les experts sont priés de soumettre leurs communications (sur papier et sous forme électronique) avant le 25 mai 2002 à: M. Mehmet Arda, Service des produits de base, Division du commerce international des biens et services, et des produits de base, CNUCED, E.9027, Palais des Nations, CH-1211 Genève 10, Suisse, téléphone: ++41 22 917 5790, télécopieur: ++41 22 907 0509. Courrier électronique: [mehmet.arda@unctad.org](mailto:mehmet.arda@unctad.org).

-----